



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°86

Publié le 23 novembre 2020



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT.....	3
Secrétariat Général.....	3
- Arrêté en date du 23 novembre 2020 qui annule et remplace la décision du 08 octobre 2020, portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France.....	3

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

SECRETARIAT GÉNÉRAL

- Arrêté en date du 23 novembre 2020 qui annule et remplace la décision du 08 octobre 2020, portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France



**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

DÉCISION

portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France

Annule et remplace la décision du 8 octobre 2020

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2019 nommant Monsieur Laurent TAPADINHAS, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France.

Vu l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent TAPADINHAS, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020 à :

- **Madame Catherine BARDY**, Directrice Adjointe
- **Madame Virginie MAIREY-POTIER**, Directrice Adjointe
- **Monsieur Matthieu DEWAS**, Directeur Adjoint

Monsieur Francis BOULANGER, Secrétaire Général
Madame Anne LANGUE, Secrétaire Générale adjointe
Madame Nicolas MASERAK, chef du Service Risques
Monsieur Xavier STREBELLE, Adjoint au Chef du service Risques
Monsieur Marc GREVET, chef du service Eau et Nature
Monsieur Didier LHOMME, adjoint au chef du service Eau et Nature

Monsieur Pierre BRANGER, chef du service Énergie, Climat, Logement et Aménagement des Territoires
Madame Séverine FEBVRE, cheffe du service Énergie, Climat, Logement et Aménagement des Territoires
Monsieur John BRUNEVAL, adjoint au chef du service Énergie, Climat, Logement et Aménagement des Territoires
Madame Chantal ADJRIOU, cheffe du service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale
Madame Paule FANGET, adjointe à la cheffe du service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale
Monsieur Lionel MIS, Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules
Monsieur Thierry THOUMY, adjoint au chef du Service Sécurité des Transports et des véhicules
Monsieur Nicolas LENOIR, adjoint au chef du Service Mobilité et Infrastructures, chef du service par intérim
Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, Chef de l'Unité Départementale d'Artois
Monsieur Arnaud DEPUYDT, Chef de l'Unité Départementale du Littoral
Monsieur Sébastien CARRÉ, Adjoint au chef de l'Unité Départementale du Littoral
Monsieur Grégory LEFRANCOIS, Adjoint au chef de l'Unité Départementale du Littoral

Article 2-

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020,
paragraphe I-1 (Mines, carrières et terrils, eaux souterraines et minérales, espaces souterrains, explosifs) à :

Monsieur DHENAIN Roger
Madame DOUMENG Charlotte
Monsieur BALLENGHIEN Luc
Monsieur DEROEUX Vincent
Madame TAIN Caroline
Monsieur VANDEWALLE Thomas
Monsieur BOUCHIND'HOMME Philippe

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020,
paragraphe I-2 (Environnement Industriel) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent
Monsieur SANTERRE Nicolas
Monsieur COURAPIED Laurent
Monsieur EMIEL Christophe
Monsieur DEBONNE Olivier
Monsieur COLACCINO Sandro
Monsieur CARRÉ Sébastien
Monsieur PACAULT Nicolas
Madame TAIN Caroline
Monsieur DOURLLEN Thomas
Monsieur LECLUSE Jean-Marie
Madame FREY Claire
Monsieur SELIN Gérard
Monsieur HEINA Francky

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020,
paragraphe I-3 (Équipements sous pression) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent
Monsieur PHILIPP Maxime
Monsieur CARON Philip
Monsieur DAMIENS Alexandre
Monsieur DAVID Didier
Monsieur DELANNOY Vincent

Monsieur DUTHOIT Xavier
Monsieur HAMMER Benoit
Madame MASCARTE Virginie

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020,
paragraphe I-4 (Production, transport et distribution d'énergie) à :

Monsieur PHILIPP Maxime
Monsieur CHAUVEL Laurent
Monsieur DAVID Didier
Monsieur CARON Philip
Madame MASCARTE Virginie

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020,
paragraphe II-1 (Protection de la nature et paysages) à :

Monsieur FLORENT-GIARD Frédéric
Monsieur BINCE Frédéric
Monsieur GONIDEC David

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020,
paragraphe III (Énergie) à :

Madame ASLANIAN Élisabeth
Monsieur SARDINHA Bruno
Monsieur BILLET Fabien
Monsieur FASQUEL Pascal

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020,
paragraphe IV-1 (Véhicules) à :

Monsieur BRUNET Didier
Monsieur PREVOST Sébastien
Madame LIBERKOWSKI Isabelle
Monsieur MIS Lionel
Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric
Monsieur THOUMY Thierry
Monsieur BOUSSARD David
Monsieur BRUNET Didier
Monsieur DEREUMAUX Patrick
Monsieur DUPLAT Sébastien
Monsieur BINDI Philippe
Monsieur CARIN Grégory
Monsieur DAUCHEZ Jean-Bernard
Monsieur DEBRAS Christian
Monsieur DEVRED Bruno
Monsieur DUBRULLE Grégory
Monsieur MABUT Harry
Monsieur MARCHAL Eric
Monsieur OPIGEZ Pascal
Monsieur VATBLED Philippe
Monsieur VUYLSTEKER Alexandre
Monsieur WILLEMART Marcel
Monsieur PETIT David
Madame LAMAND Stéphanie
Monsieur LAHONDES Dominique
Madame GUIMARD Marie-Christine
Madame MAISON Florence

Madame ABOULAHZEN Malika
Monsieur HENRIQUES Francisco
Madame TONNEL Christine
Madame MARX Florine

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020,
paragraphe IV-2 (transports exceptionnels) à :

Monsieur THOUMY Thierry
Madame CANLERS Elvire

- l'article 1^{er} en date du 24 août 2020,
paragraphe IV-3 (régulation et contrôle des entreprises de transports terrestres) à :

Monsieur DANDREA Daniel
Monsieur UYTENHOVE Vincent
Monsieur VINCENT Philippe
Madame CANLERS Elvire

- l'article 1^{er} en date du 24 août 2020,
paragraphe V-2 (sécurité des transports guidés) à :

Monsieur FOLLEBOUT Luc

à l'exception des décisions suivantes :

- Suivi des dossiers et documents d'exploitation réglementaires :

gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux, aux modifications substantielles des systèmes existants et aux réévaluations périodiques de la sécurité des systèmes (DDS, DPS, DAE, DS, DSR, DSA)

- décision d'autorisation de réalisation des tests et essais avant mise en exploitation, marche à blanc, essais à vide sur une ligne en exploitation
- décision d'approbation de dossiers et de mise en service de nouveaux équipements, dans le cadre de travaux sur une ligne dont l'exploitation est maintenue en parallèle

gestion des documents d'exploitation et de leurs modifications (RE, RP, RSE, PIS)

- décision concernant la gestion des documents

- Suivi des systèmes en exploitation :
gestion des événements affectant la sécurité :

- information de l'administration centrale (DGITM et CMVOA) et du BEA-TT en lien avec le STRMTG

gestion des situations sensibles :

- imposition de mesures spécifiques d'analyse, de surveillance ou d'amélioration
- décision de mesures restrictives ou suspensives d'exploitation

- l'article 1^{er} en date du 24 août 2020,
paragraphe V-2 (système de transport publics guidé à vocation historique ou touristique) à :

Monsieur FOLLEBOUT Luc

à l'exception des décisions suivantes :

- Suivi des dossiers et documents d'exploitation réglementaires :

gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux, aux modifications substantielles des systèmes existants et aux réévaluations périodiques de la sécurité des systèmes (DDS, DPS, DAE, DS, DSR, DSA)

- décision d'autorisation de travaux, de réalisation de tests et essais, de mise en exploitation

gestion des documents d'exploitation et de leurs modifications (RE, RP, RSE, PIS)

- décision concernant la gestion des documents

- Suivi des systèmes en exploitation :

gestion des événements affectant la sécurité

- information de l'administration centrale (DGITM et CMVOA) et du BEA-TT en lien avec le STRMTG

gestion des situations sensibles

- imposition de mesures spécifiques d'analyse, de surveillance ou d'amélioration

- mise en demeure de se conformer aux obligations de sécurité

- décision de mesures restrictives ou suspensives d'exploitation

- décision de lever les mesures restrictives ou suspensives d'exploitation

Article 3-

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 4 en date du 24 août 2020,
paragraphe VII (Expert pour le contrôle des épreuves à pression) à :

Madame LIBERKOWSKI Isabelle
Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric
Monsieur DEPUYDT Arnaud
Monsieur CHAUVEL Laurent
Monsieur DAVID Didier

Article 4-

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 6 en date du 24 août 2020,
paragraphe VIII (Expert pour les essais et épreuves avant mise en exploitation des canalisations de gaz combustible) à :

Madame LIBERKOWSKI Isabelle
Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric
Monsieur DEPUYDT Arnaud
Monsieur CHAUVEL Laurent
Monsieur DAVID Didier

Article 5-

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le **23 NOV. 2020**

le Directeur Régional de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement
des Hauts-de-France



Laurent TAPADINHAS